

Relevé de conclusions du comité des usagers du 19 juin 2008

Sous la présidence de Monsieur Daniel WOJCIECHOWSKI, Sous-Préfet de PONTOISE, s'est tenu le comité des usagers du module 6 de Qualipref.

Etaient présents:

- M. GUIARD: Maire de BOISSY-L'AILLERIE
- M. TAILLY: Maire de FREPILLON
- M. VALLADE: Maire de PIERRELAYE
- M. YVARS: Conseiller Municipal, représentant M. le Maire de FRANCONVILLE
- Mme LANZA: Secrétaire Général-Responsable Qualité

S'étaient fait excuser:

- Mme MAIGRET: Maire de MARINES
- Mme PANTIC: Maire de SAINT-CYR-EN-ARTHIES
- M. MEURANT: Maire de SAINT-LEU-LA-FORÊT
- M. RICHARD: Maire de SAINT-OUËN-L'AUMÔNE, représentant la CACP.

Monsieur le Sous-préfet présente l'audit de certification des 5 et 6 décembre 2007 qui a donné une suite favorable à la demande de certification.

La certification QUALIPREF a été délivrée par l'AFAQ-AFNOR le 19 février 2008 pour la Sous-Préfecture de Pontoise.(Module 6 Relations avec les Collectivités Territoriales.)

Les engagements particuliers au module des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Engagement 17:

Réponse faite aux courriers des élus ou des fonctionnaires territoriaux dans 90% des cas en moins de 10 jours sur le fond: va faire l'objet d'une demande de dérogation par le Ministère de l'Intérieur à l'AFAQ-AFNOR.

D'ores et déjà le Ministère de l'Intérieur a accepté que cet engagement soit suivi de la façon suivante: une réponse dans 90 % des cas en moins de 10 jours. Au 15 juin, il est répondu à un élu ou à un cadre territorial dans un délai de 6,7 jours.

Engagement 18:

« Un rendez vous demandé au Sous-Préfet de Pontoise fixé sous 8 jours ouvrés » est tenu: au 15 juin rendez-vous fixé dans les 5 jours.

L'engagement 16, sur la compréhension des courriers, a été analysé dans le questionnaire de satisfaction.

Le comité des usagers étudie le tableau de présentation des résultats du questionnaire qui aboutit à un pourcentage de satisfaction de 88,1% pour les communes et de 86,5% pour les syndicats.

Monsieur le Sous-Préfet soumet au comité des usagers quelques lettres dans les différents domaines du contrôle de légalité.(Urbanisme, marché, personnel communal, statuts d'une EPCI...) qui, après les avoir examinés, considère que ces courriers sont d'une grande lisibilité.

Enfin, le comité des usagers indique que la circulaire du 30 avril 2008 qui fait le bilan 2007 et propose des recommandations pour 2008 concernant le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire et qui a été envoyée à tous les Maires et Présidents d'EPCI, présente une analyse intéressante qui souligne les sujets ou procédures qui font le plus souvent l'objet d'observations ou de recours gracieux.